

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025/154

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n°2025/147	A partir de la délibération n°2025/172
	En exercice :	35	35	35
18/09/2025	Présents	27	28	27
	Représentés :	7	6	5
	Votants :	34	34	32

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE, A VINGT HEURES HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 18 septembre, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, Mme DAUNESSE Sylvie, M. HAMZA Kamel, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ARMAND François ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine
Mme MENEY Maryse ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire
M. BALLOY Philippe ayant donné pouvoir à Mme CHARBONNIER Martine
M. BERTHAULT Grégory ayant donné pouvoir à Mme DRAGIN Catherine

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la délibération n°2025/146 incluse

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE jusqu'à la délibération n°2025/171 incluse

Mme ESTRADÉ Claude ayant donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ à compter de la délibération 2025/172 :

M. LE FUR Corentin

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

M. DUPLAA Jean-Marie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250924-DEL2025-154-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2025



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025/154

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives ;

VU le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret n°2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

VU la délibération n° 2024-187 du conseil municipal du 11 décembre 2024 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie A ;

VU la délibération n° 2024-188 du conseil municipal du 11 décembre 2024 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie B ;

VU la délibération n° 2024-189 du conseil municipal du 11 décembre 2024 portant création de la liste des emplois permanents de catégorie C ;

VU la délibération n° 2025-091 du conseil municipal du 02 juillet 2025 portant dernière modification du tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de soutenir le déroulement de carrière de ses agents ;

CONSIDÉRANT les divers mouvements de personnel (mobilités internes, départs, recrutements, réussite aux concours et examens professionnels...) intervenus au sein de la collectivité ;

CONSIDÉRANT les demandes d'intégration directe formulées par trois agents et la réussite à l'examen professionnel d'avancement de grade de deux agents ;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une nouvelle structure petite enfance par la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs actuel ne répond plus aux besoins de la collectivité et qu'il nécessite d'être ajusté ;

Après avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 11 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité (34 voix pour) des suffrages exprimés,

34 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

👉 **ARTICLE 1 : MODIFIE** par substitution dix-huit (18) postes au tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative :

Grades créés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	2	TC	Date de notification de la délibération
Rédacteur	Adjoint administratif	1	TC	
Attaché	Rédacteur	2	TC	

Filière technique :

Grades créés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Date de notification de la délibération
Adjoint technique	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	TC	

Filière médico-sociale :

Grades créés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	Date de notification de la délibération
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	TC	

Filière culturelle :

Grades créés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe(Temps non complet 6h30)	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe(Temps non complet 10h30)	1	TNC	Date de notification de la délibération
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe(Temps non complet 13h15)	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe(Temps non complet 10h30)	1	TNC	
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe(Temps non complet 16h)	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe(Temps non complet 14h30)	1	TNC	
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe(Temps non complet 18h)	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe(Temps non complet 17h)	1	TNC	
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe(Temps non complet 8h30)	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2 ^{ème} classe(Temps non complet 7h15)	1	TNC	
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1 ^{ère} classe(Temps complet 20h)	Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1 ^{ère} classe(Temps non complet 18h)	1	TC	

Intégration directe :

Grades créés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Agent social	Adjoint technique	1	TC	Date de notification de la délibération
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de 1 ^{ère} classe	1	TC	

↳ **CRÉE** deux (2) postes au tableau des effectifs :

Grade créé	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	TC	Date de notification de la délibération

↳ **PREND ACTE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**


Quentin DUFOR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**


Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 07/10/2025	
Publiée le : 07/10/2025	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise	
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☐ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT DGA Ressources	☐ Lylian SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.